

ACTU INTERNET

Enchères: plus d'objets nazis

Tempête sur les enchères en ligne: Yahoo!, d'abord accusé de la favoriser, annonce qu'il va interdire la vente d'objets nazis sur son site d'enchères. Les objets associés à des discours de haine seront repérés par des mots-clés et par une équipe de surveillance. www.legalis.net/inet/2000/actualite_12_2_000.htm#flash14

SAVOIRS

HIGH-TECH ▶ BIOTECH ▶ INTERNET

✓ TRAITEMENT DU CANCER

BioPulse International a présenté un nouveau produit contre le cancer offrant une alternative aux traitements traditionnels de cette maladie. Le nouveau traitement, basé sur une combinaison d'anticorps contre les tumeurs, pourra être utilisé de façon plus systématique.

✓ E-TOYS QUITTE L'EUROPE

La compagnie e-Toys, qui exploite un site de jouets, va stopper ses activités en Europe, le 19 janvier prochain. En dépit d'une position de **numéro un en Europe**, la décision, émanant du siège aux Etats-Unis, a été prise en raison de la baisse des résultats de ventes pour le troisième trimestre 2000.

✓ SUCCÈS POUR TRANSMETA

Transmeta, start-up spécialisée dans les puces électroniques, a signé un accord avec **Philips Electronics** pour la fourniture de son processeur Crusoe. Ceux-ci équipent les écrans tactiles de Philips. Ce processeur a la particularité d'être très économique en énergie.

✓ SWISS LIFE DANS LE BIOTECH

La Rentenanstalt/Swiss Life a fondé une société de placement dans les technologies médicales en collaboration avec trois anciens partenaires de Bellevue. Adamant Biomedicals Investment, fournira des prestations de services se concentrant sur des investissements biotech au niveau mondial.

DÉCOUVERTES

Un agréable agenda on-line

Worldiary offre un agenda électronique et un carnet d'adresses sur le web. Tout un chacun peut y ouvrir gratuitement un compte et accéder ainsi à ses données personnelles depuis le monde entier. Ce site créé par deux collègues genevois se veut plus convivial que ses concurrents bien connus. www.worldiary.com

UNION EUROPÉENNE ▶ Un nouveau dispositif d'encadrement des aides environnementales

Les énergies renouvelables privilégiées

Les aides publiques au fonctionnement des énergies propres sont à présent codifiées.

Marie-Martine Buckens

Le nouveau dispositif d'encadrement des aides d'Etat «environnementales» mis en place par la Commission européenne en ce début de millénaire fait la part belle au développement des énergies renouvelables. C'est du moins ce qu'ambitionne Mario Monti, le commissaire européen chargé de la politique de concurrence qui, en présentant ce nouveau code communautaire valable pour sept ans, a rappelé l'engagement pris voici trois ans par l'Union européenne de quasi tripler la part des renouvelables dans la consommation intérieure brute d'énergie des Quinze d'ici 2010. Le nouveau texte tient effectivement compte des engagements environnementaux pris par l'UE, notamment dans le cadre du protocole de Kyoto; mais, avant tout, il tente d'intégrer les changements enregistrés ces dernières années au plan national en matière d'octroi d'aides d'Etat à l'environnement. Si les règles actuellement en vigueur, et qui datent de 1994, se sont révélées un instrument efficace au cours des années précédentes, les interventions des Etats membres sont de plus en plus nombreuses dans de «nouveaux» secteurs, l'énergie surtout, a reconnu Mario Monti. En outre, elles se manifestent sous des formes

jusqu'alors peu utilisées, telles que les réductions ou exonérations de taxes (notamment dans le secteur des renouvelables), sans compter les nouvelles formes d'aide au fonctionnement qui fleurissent dans nombre de pays.

Les aides au fonctionnement privilégié le renouvelable

Les dispositions du nouvel encadrement n'en sont pas pour autant plus favorables dans tous les domaines. Ainsi, alors que le régime de 1994 permettait des aides jusqu'à 15% du coût d'investissement, pour permettre aux entreprises de s'adapter aux nouvelles normes environnementales obligatoires, le nouvel encadrement ne l'octroie plus qu'aux petites et moyennes entreprises. Il maintient en revanche les aides (30%) pour des investissements destinés à dépasser les normes, communautaires ou nationales, existantes. Nouveauté: ce plafond de 30% est majoré de 10% pour des investissements dans trois secteurs «prioritaires»: les économies d'énergie, la production combinée de chaleur et d'électricité (ou cogénération) et les énergies renouvelables. Autre innovation: l'octroi d'un «bonus», de 10%, pour les investissements en énergies renouvelables qui permettent d'approvisionner une «communauté» (région ou île,

par exemple). Là où le nouvel encadrement est particulièrement innovant, c'est lorsqu'il détaille les aides au fonctionnement, jusqu'ici interdites «en principe» bien qu'autorisées «dans des cas précis». Et c'est dans ce domaine que les énergies renouvelables ramassent la part belle du gâteau. Quatre options sont laissées au libre choix des Etats membres. La première leur permet d'octroyer des aides pour couvrir la différence entre les coûts de production des renouvelables (mais aussi de la cogénération) et le prix de marché de l'électricité, jusqu'à l'amortissement de l'installation. L'aide peut aussi couvrir une «ajuste» rémunération du capital, afin d'attirer les investissements dans ce type d'activité. Les Etats membres pourront aussi recourir à des instruments de marché, comme les «certificats verts», déjà mis en place Allemagne et en gestation en Belgique, pour autant que ces systèmes n'entraînent pas de surcompensation. Troisième option: l'octroi de soutiens en fonction des «coûts externes évités». Cette notion, nouvelle, dérive en droite ligne des négociations menées dans le cadre du protocole de Kyoto sur la réduction des gaz à effet de serre. Certaines énergies renouvelables ne produisent pas des polluants ou gaz, tels que le CO₂, et permettent ainsi à la

collectivité (ou aux entreprises) d'éviter des frais de dépollution. Enfin, les pays conservent la possibilité d'octroyer des aides selon les conditions générales applicables aux aides au fonctionnement, à savoir: des aides limitées à 5 ans et, en principe dégressives.

Les taxes vertes, particulièrement prisées dans les pays du nord de l'Europe, restent des prérogatives nationales. Leur harmonisation au plan communautaire, souligne le commissaire à la concurrence, devrait être une priorité. En attendant, les pays les plus avancés dans ce domaine se voient obligés d'accorder des réductions de taxes à certaines de leurs entreprises afin de ne pas les défavoriser face à leurs concurrents situés dans des Etats membres n'appliquant pas de taxes similaires. Les difficultés, estime l'exécutif communautaire, résultent essentiellement du manque d'harmonisation et non de l'application des règles en matière d'aides d'Etat. Et pour permettre aux pays d'introduire de nouvelles taxes, la Commission européenne a prévu des dérogations, pouvant s'étendre jusqu'à 10 ans, si les entreprises bénéficiaires s'engagent à réaliser des investissements «propres», ou si la part des taxes qu'elle continue à payer après déduction reste significative. ●

STRATÉGIE INTERNET

► Bilan après une année difficile pour l'industrie internet

E-business: que restera-t-il de l'an 2000?

M-commerce et B-to-B déçoivent. A suivre: Napster et la technologie peer-to-peer.

Carine Jaggi*

Le phénomène internet n'est plus. Personne ne saurait dire exactement si cela s'est passé pendant l'effondrement boursier d'avril ou l'été meurtrier qui balaya des centaines de start-up, mais l'effet de mode internet a bel et bien disparu. L'occasion de tirer sereinement le bilan de cette année 2000. Le WAP n'a pas connu le succès escompté cette année. En fait, le boom du m-commerce (e-commerce par téléphone ou autre appareil mobile) prendra bien plus de temps qu'annoncé. Le marché prometteur du business-to-business devrait favoriser l'optimisation des chaînes d'approvisionnement et de distribution d'industries toutes entières. La technologie est certes disponible, mais les premières désillusions se font sentir, rappelant étrangement celles du business-to-consumer.

- Les prix ne sont pas plus bas qu'offline, même avec un système d'enchères.

- Les entreprises doivent ménager leur réseau de distribution existant.

- Personne n'est prêt à signer avec une société inconnue, même si le prix est plus bas.

- Très peu d'utilisateurs sont disposés à révéler des informations sensibles, comme l'état de leur stock, à un système ouvert à leurs concurrents.

- Les «marketplaces» peinent à attirer une masse critique d'utilisateurs et ne balayent pas les pouvoirs en place.

Les phénomènes qui se répandent on-line sont rarement anodins

La révolution du business-to-business a bel et bien commencé, mais de manière souterraine, au sein de la vieille garde, sans chiffres mirobolants à annoncer ni start-up emblématique. Il suffit que quelques géants américains annoncent la création de leur propre plate-forme d'échanges B-to-B (Covisint, Boeing) pour que la myriade de projets indé-

pendants passe à la trappe. Quant au «e-procurement» (achats courants et maintenance) et au réapprovisionnement automatique, ils continuent à se développer l'an prochain.

Parmi les bonnes surprises de l'année, notons le succès fulgurant de Napster, un logiciel d'échange de fichiers MP3 par internet. Poursuivi en justice pour encouragement au piratage, Napster constitue un gigantesque index de fichiers musicaux stockés sur les ordinateurs de ses utilisateurs. Un jour ou l'autre, des accords finiront par se conclure avec les détenteurs de droits d'auteur et avec des annonceurs désireux de sponsoriser ces contenus.

Les phénomènes qui se répandent on-line comme une trainée de poudre sont rarement annodins. Démocratisée par Napster, la technologie peer-to-peer (P2P), permettant à un utilisateur d'accéder à des fichiers se trouvant sur l'ordinateur d'autres

utilisateurs, s'étend déjà à la vidéo et inspire une nouvelle forme d'outils de recherche à la Napster (InfraSearch).

Au rayon faits divers, citons la fermeture spectaculaire en mai du site de mode boo.com, après avoir consommé plus de 100 millions de dollars en six mois de vie. Aux Etats-Unis, la déconfiture estivale d'une multitude de «dotcoms» a fragilisé l'industrie du net. Cette tendance a été moins importante en Suisse, car le phénomène start-up y joue un rôle moindre. Toutefois, la majorité des sociétés de services internet ont dû revoir leurs objectifs à la baisse. C'est que pour la première fois depuis cinq ans, investisseurs et milieux économiques se sont octroyé une pause pour réfléchir à la véritable place de l'internet dans leurs activités. L'e-business entre dans l'âge de raison. ●

* Consultante et partenaire chez Namics (carine@carinejaggi.com)

gurent des établissements comme Texas Pacific, Carlyle Group, J.P. Morgan, Merrill Lynch et Apax Partners - souhaiteraient désormais procéder à la liquidation de First Tuesday afin de récupérer une partie de leurs investissements. Certains investisseurs, qui détiennent des droits préférentiels dans Yazam, tiendraient ainsi de récupérer une partie des quelque 40 millions de dollars de liquidités dont dispose encore la société.

Aucune précision n'a pour l'instant été apportée par les principaux protagonistes des deux sociétés. Outre la liquidation, plusieurs options restent envisageables pour First Tuesday dont les effectifs pourraient être aussi réduits. L'organisation des événements «First Tuesday» à proprement parler ne dépend pas uniquement de la société, mais aussi des organisateurs au niveau local qui payent une franchise à la société basée à Londres.

Depuis sa fondation en juillet 1999, Yazam a réussi à s'implanter aux Etats-Unis, en Europe et en Asie. Outre ses activités dans le domaine du capital-risque, la société israélienne s'est également lancée dans le conseil et l'organisation d'événements. Yazam traverse également une crise importante suite au retrait de son CEO et après le licenciement du tiers de ses effectifs en novembre dernier. L'instabilité actuelle de la société la met d'autant plus sous pression envers ses propres investisseurs. ●

INTERNET

► Maintenant que l'âge d'or d'internet est passé

First Tuesday risque d'être liquidée

La société d'investissement israélienne Yazam est mise sous pression par ses actionnaires.

Yves Hulmann

Lorsque la société d'investissement israélienne Yazam a acquis en juillet dernier First Tuesday, l'organisateur des rencontres du même nom dans plus de 85 villes à travers le monde, les rumeurs faisaient état de sommes records versées lors de la transaction. La société basée à Londres, qui au départ se chargeait essentiellement d'organiser des cocktails pour l'élite gravitant autour d'internet, s'était progressivement muée en une société de services destinés aux entrepreneurs et aux investisseurs de la nouvelle économie. Avec la crise du Nasdaq et la perte de confiance des investisseurs envers les «dot-coms», le climat d'euphorie qui entourait le secteur d'activité de First Tuesday est largement retombé. Aujourd'hui, le groupe Yazam est fortement mis sous pression par ses propres investisseurs pour interrompre les activités de First Tuesday.

Les problèmes affectant First Tuesday sont non seulement la conséquence de la crise que connaissent les startup actives dans l'internet, mais également celle des sociétés de capital-risque et des incubateurs spécialisés sur ce secteur.

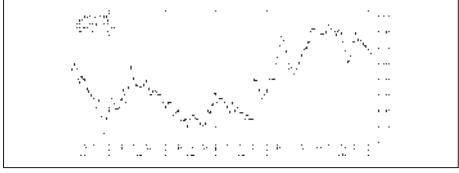
Plusieurs options restent ouvertes

Selon le *Wall Street Journal*, les principaux investisseurs soutenant Yazam - parmi lesquels fi-

L'ACTION VEDETTE DU JOUR

● BANDAI (7967 JP)

Cette société, leader dans la fabrication de jouets au Japon, et détenue par le fabricant Bandai America, a obtenu 24,7 millions de dollars suite à la vente de ses participations dans trois sociétés. Bandai, qui fabrique notamment les Power Rangers, a ainsi pu effacer une partie de ses dettes qui se montent encore à 84 milliards de yens (686 millions de dollars) en mars 1999. L'action Bandai, malgré cette nouvelle, a chuté de 50% à 4130, vendredi à la Bourse de Tokyo.



EN BREF

INFORMATIQUE

La nouvelle version Linux 2.4 disponible

La nouvelle version du système d'exploitation Linux a été publiée jeudi, avec plusieurs mois de retard sur le calendrier initial du finlandais Linus Torvalds, inventeur de Linux et de son armée de programmeurs bénévoles. Linux 2.4 peut être téléchargé sur le site www.kernel.org. Cette nouvelle version est considérée comme une étape majeure dans le développement du mouvement Linux.